



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
YVELINES

Saint-Germain-en-Laye, le 26 janvier 2008

**Messieurs les conseillers municipaux,**

Par lettres des 26 septembre 2007 et 21 novembre 2007, vous aviez appelé mon attention sur la réunion d'une commission d'appel d'offres chargée de désigner un nouveau maître d'œuvre pour le projet d'aménagement de la place du Vésinet et sur la délibération du conseil municipal du 25 octobre 2007 autorisant le maire à signer un nouveau marché.

J'ai l'honneur de vous informer que cette délibération, reçue dans mes services le 20 novembre 2007 a fait l'objet de ma part, le 7 janvier 2008, d'une lettre d'observation au maire du Vésinet demandant le retrait de la délibération.

J'ai considéré que la commune était, à la date d'intervention de la délibération et dans l'attente de la décision du tribunal administratif qui devrait être rendue incessamment, toujours engagée avec le groupement Olivier CHASLIN architecte- GEC Ingénierie LAMOUREUX par un contrat de maîtrise d'œuvre qui comporte l'intégralité des missions prévues par le décret du 29 novembre 1993.

Ma position dans cette affaire est fondée sur la seule appréciation de la légalité et non de l'opportunité des décisions du conseil municipal du Vésinet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma considération distinguée

Rollon MOUCHEL- BLAISOT